Fondation de l’Institut universitaire en santé mentale Douglas

États financiers

31 mars 2025

Fondation de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas

Table des matières

Exercice clos le 31 mars 2025

Page

Responsabilités de la direction en matière de rapports financiers

Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers

État de la situation financière *1*

État des résultats *2*

État de l'évolution de l'actif net *3*

État des flux de trésorerie *4*

Notes complémentaires *5*

Responsabilité de la direction en matière de rapports financiers

Au conseil d'administration de la Fondation de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas,

La direction est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers ci-joints, y compris des estimations et des jugements comptables importants, selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Cette responsabilité comprend le choix des principes et méthodes comptables appropriés et la prise de décisions ayant une incidence sur l'évaluation des transactions pour lesquelles un jugement objectif est requis.

Dans le but de s'acquitter de ses responsabilités à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers, la direction conçoit et maintient les systèmes comptables nécessaires et les contrôles internes connexes pour fournir une assurance raisonnable que les transactions sont autorisées, que les actifs sont protégés et que les documents comptables sont adéquatement tenus afin de fournir des informations fiables pour la préparation des états financiers.

Le conseil d'administration (« le conseil »), est principalement composé d'administrateurs qui ne sont ni membres de la direction, ni de ceux du personnel de la Fondation. La responsabilité de superviser la direction pour s'assurer qu'elle s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et d'approuver les informations financières figurant dans le rapport annuel incombe au conseil. Le conseil s'acquitte de cette obligation en examinant l'information financière préparée par la direction et en discutant des éléments pertinents avec la direction et l'auditeur externe. Le conseil est aussi responsable de recommander la nomination de l'auditeur externe de la Fondation.

MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l. a été nommé par les membres pour effectuer l'audit des états financiers et leur faire directement rapport. Son rapport figure à la page suivante. L'auditeur externe a un accès illimité au conseil et à la direction pour discuter de leurs conclusions d'audit et des questions liées à l'information financière. Il les rencontrent périodiquement et séparément afin de discuter des constatations de leur audit.

Le 18 juin 2025

Présidente et cheffe de la direction

Directeur

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de la Fondation de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas (la « Fondation »), qui comprennent la situation financière au 31 mars 2025, ainsi que les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, y compris un résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas au 31 mars 2025, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

[1]

MNP SENCRL, srl

Montréal (Québec)

Le 18 juin 2025

[1] Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A129185

Fondation de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas
État de la situation financière
Au 31 mars 2025

	2025	*2024*
Actif		
À court terme		
Trésorerie	**865 677**	613 150
Débiteurs *(note 3)*	**196 034**	308 803
Placements à court terme	**-**	500 000
Frais payés d'avances	**16 791**	-
	1 078 502	1 421 953
Placements *(note 4)*	**14 010 311**	12 586 060
	15 088 813	14 008 013
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer *(note 5)*	**446 156**	343 086
Montant dû à l'Institut universitaire en santé mentale Douglas, sans intérêt ni modalité de remboursement	**15 852**	9 000
Montant dû au Centre de recherche Douglas, sans intérêt ni modalité de remboursement	**595 000**	150 467
	1 057 008	502 553
Apports reportés *(note 6)*	**1 847 326**	1 697 471
	2 904 334	2 200 024
Actif net		
Reçu à titre de dotation	**5 020 791**	4 540 262
Affectation d'origine interne à des projets spéciaux en santé mentale	**723 477**	679 631
Affectation d'origine interne en compensation de la réduction de valeur des placements *(note 7)*	**374 090**	555 568
Non affecté	**6 066 121**	6 032 528
	12 184 479	11 807 989
	15 088 813	14 008 013

Approuvé au nom du conseil,

Administrateur **Administrateur**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fondation de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2025

	2025	*2024*
Produits		
Apports et dons	**4 910 856**	4 288 317
Collecte de fonds et événements	**1 992 104**	1 284 442
Stationnement	**285 865**	379 248
	7 188 825	5 952 007
Charges		
Salaires et charges sociales	**1 359 281**	1 236 638
Collecte de fond et aux événements	**756 232**	671 027
Publicité et site Web	**733 604**	620 770
Frais de gestion et location d'espaces de stationnement	**260 137**	345 115
Honoraires pour services professionnels	**253 941**	204 427
Fournitures et frais de bureau	**158 773**	122 380
	3 521 968	3 200 357
Excédent des produits sur les charges avant l'élément suivant	**3 666 857**	2 751 650
Gain de placements nets *(note 8)*	**1 416 817**	1 337 913
Distributions des dons *(notes 9 et 13)*	**(4 734 697)**	(3 465 391)
Excédent des produits sur les charges	**348 977**	624 172

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fondation de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2025

	Reçu à titre de dotation	*Affectation d'origine interne à des projets spéciaux en santé mentale*	*Affectation d'origine interne en compensation de la réduction de valeur des placements*	*Non affecté*	***2025***	*2024*
Actif net à l'ouverture de l'exercice	**4 540 262**	**679 631**	**555 568**	**6 032 528**	**11 807 989**	11 486 483
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	**504 872**	**75 486**	**-**	**(231 381)**	**348 977**	624 172
Apport de dotation	**187 017**	**-**	**-**	**-**	**187 017**	21 845
Virement interfonds et autres ajustements	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	(153 954)
Affections internes *(note 7)*	**-**	-	**(181 478)**	**181 478**	**-**	-
Distributions *(note 7)*	**(211 360)**	**(31 640)**	**-**	**83 496**	**(159 504)**	(170 557)
Actif net à la clôture de l'exercice	**5 020 791**	**723 477**	**374 090**	**6 066 121**	**12 184 479**	11 807 989

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fondation de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2025

	2025	*2024*
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	**348 977**	624 172
Variation nette de la juste valeur des placements	**(507 735)**	(921 507)
Dons en actions	**(141 064)**	(65 783)
Amortissement des apports reportés	**(794 887)**	(357 179)
Gain réalisée à la vente de titres de placements	**(167 712)**	(109 634)
Répartition des dotations	**(159 504)**	(170 557)
Transferts du fonds de dotation	**-**	(153 954)
	(1 421 925)	(1 154 442)
Variations des éléments du fonds de roulement		
Débiteurs	**112 769**	221 639
Frais payés d'avances	**(16 791)**	100 733
Créditeurs et charges à payer	**103 070**	18 101
	(1 222 877)	(813 969)
Activités de financement		
Montant dû à l'Institut universitaire en santé mentale Douglas	**6 852**	(3 115)
Montant dû au Centre de recherche Douglas	**444 533**	(467 040)
Apports reportés reçus	**944 742**	1 106 233
	1 396 127	636 078
Activités d'investissement		
Achat de placements à court terme	**-**	(500 000)
Produit sur la vente de placement à court terme	**500 000**	-
Achat de placements	**(1 326 069)**	(404 471)
Produits sur la vente de placements	**718 329**	682 945
Apport de dotation	**187 017**	(21 845)
	79 277	(199 681)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	**252 527**	(377 572)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	**613 150**	990 722
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**865 677**	613 150

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

1. Constitution et nature de l'organisme

La Fondation de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas (la « Fondation »), constituée en organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), a pour mission de recueillir, d'investir et de distribuer des ressources financières pour le compte de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas et du Centre de recherche Douglas, ou de toute institution affiliée établie dans la province de Québec et exerçant des activités médicales ou connexes.

La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif figurant à la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, telles qu'elles sont publiées par le Conseil des normes comptables au Canada. Ils comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur les actifs et passifs éventuels présentés à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges comptabilisés pendant la période visée par les états financiers.

Les débiteurs sont présentés après évaluation de leur recouvrabilité, et une provision pour créances douteuses appropriée est constituée lorsqu'elle est jugée nécessaire.

Ces estimations et hypothèses sont revues périodiquement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ils sont présentés dans l'excédent des produits et des charges des périodes au cours desquelles ils deviennent connus.

Comptabilisation des produits

Apports et dons

La Fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports et les dons incluant les dons en nature et en actions. Selon cette méthode, les apports et les dons affectés à des charges de périodes futures sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où les charges connexes sont engagées. Les apports et les dons non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement sûr. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

Les promesses de dons et les legs sont comptabilisés à titre de produits lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement sûr.

Collecte de fonds et évènements

Les produits tirés des activités et des événements de collecte de fonds sont comptabilisés aux termes de l'accord conclu entre les parties lorsque les activités et les événements ont lieu, que les montants sont déterminés ou déterminables et que leur recouvrement est raisonnablement sûr. Le passif lié aux produits reçus, mais non acquis, des activités et des événements est comptabilisé dans l'état de la situation financière à titre de produit reporté.

Stationnement

Les produits provenant de la location d'espaces de stationnement sont comptabilisés aux termes de l'accord conclu entre les parties lorsque le service a été rendu, que les montants sont déterminés ou déterminables et que leur recouvrement est raisonnablement sûr.

Revenus de placement nets

Les revenus de placement non grevés d'une affectation sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur la juste valeur des placements sont présentés dans l'état des résultats.

Les revenus de placement grevés d'une affectation externe sont comptabilisés à titre d'apports reportés.

2. Principales méthodes comptables *(suite)*

Apports de biens et de services

Les apports de biens et de services sont comptabilisés à titre d'apports et de charges à l'état des résultats si leur juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, et si les biens et les services sont utilisés dans le cours normal des activités de la Fondation et auraient dû être achetés à défaut d'un apport.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires et les placements à court terme dont l'échéance est de trois mois ou moins. La trésorerie grevée d'affectations qui ne peut être utilisée pour les besoins courants est comptabilisée dans la trésorerie soumise à restrictions.

Placements à court terme

Les placements à court terme dont les prix sont cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur tandis que ceux qui ne sont pas cotés sur un marché actif sont évalués au coût moins la dépréciation.

Placements

Les placements à long terme sont des investissements de portefeuille comptabilisés à la juste valeur pour ceux dont les prix sont cotés sur un marché actif, et au coût moins la dépréciation pour ceux qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils ont été classés comme actifs à long terme en fonction de la nature de l'investissement.

Instruments financiers

La Fondation comptabilise ses instruments financiers lorsqu'elle devient partie à leurs dispositions contractuelles.

Instruments financiers sans liens de dépendance

Les instruments financiers créés/acquis ou émis/assumés dans le cadre d'une transaction sans lien de dépendance (« instruments financiers sans lien de dépendance ») sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

Lors de la comptabilisation initiale, la Fondation peut choisir irrévocablement d'évaluer ultérieurement tout instrument financier sans lien de dépendance à la juste valeur. La Fondation a fait un tel choix au cours de l'année. Les placements ont été désignés pour être ultérieurement évalués à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée par les offres de prix publiées.

La Fondation évalue ensuite les investissements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et tous les instruments dérivés, à l'exception de ceux désignés dans une relation de couverture qualifiée ou qui sont liés à, et doivent être réglés par la livraison d'instruments de capitaux propres non cotés d'une autre entité, à la juste valeur. La juste valeur est déterminée à partir des cours publiés. Les investissements dans des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif et les dérivés qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés d'une autre entité et doivent être réglés par leur livraison sont ensuite évalués au coût moins la dépréciation. À l'exception des passifs financiers indexés sur une mesure de la performance de la Fondation ou de la valeur de ses capitaux propres et des instruments désignés à la juste valeur, tous les autres actifs et passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti (se reporter à la note 11).

Les coûts de transaction et les frais de financement directement attribuables au montage, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés en excédent des produits sur les charges. Inversement, les coûts de transaction et les frais de financement sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués ultérieurement au coût ou au coût amorti.

Instruments financiers entre apparentés

Tous les instruments financiers entre apparentés sont évalués au coût lors de la comptabilisation initiale. Lorsque l'instrument financier a des modalités de remboursement, le coût est déterminé en utilisant les flux de trésorerie non actualisés, à l'exclusion des intérêts, des dividendes, des paiements variables et conditionnels, moins toute perte de valeur précédemment comptabilisée par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'a pas de conditions de remboursement, mais que la contrepartie transférée a des conditions de remboursement, le coût est déterminé en fonction des conditions de remboursement de la contrepartie transférée. Lorsque l'instrument financier et la contrepartie transférée n'ont pas de modalités de remboursement, le coût est égal à la valeur comptable ou d'échange de la contrepartie transférée ou reçue (se reporter à la note 13).

2. Principales méthodes comptables *(suite)*

Instruments financiers entre apparentés *(suite)*

Tous les instruments financiers entre apparentés sont ensuite évalués au coût amorti moins toute réduction pour dépréciation.

Les coûts de transaction et les frais de financement directement attribuables au montage, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers entre apparentés sont immédiatement comptabilisés immédiatement dans l'état des résultats.

Dépréciation d'actifs financiers

La Fondation évalue la dépréciation de tous ses actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti. La direction examine si l'émetteur éprouve des difficultés financières importantes pour déterminer s'il existe une preuve objective de dépréciation. Lorsqu'il existe une indication de dépréciation, la Fondation détermine si elle a entraîné un changement négatif important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au cours de l'exercice.

À l'exception des instruments d'emprunt des parties liées et des instruments de capitaux propres des parties liées initialement évalués au coût, la Fondation réduit la valeur comptable de tout actif financier déprécié au plus élevé des montants suivants : la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus de la détention des actifs ; le montant qui pourrait être réalisé en vendant les actifs à la date de l'état de la situation financière ; et le montant qui devrait être réalisé en exerçant tout droit à la garantie détenue sur ces actifs.

Pour les instruments d'emprunt des parties liées initialement évalués au coût, la Fondation réduit la valeur comptable de l'actif (ou du groupe d'actifs) au plus élevé des montants suivants : les flux de trésorerie non actualisés attendus de la détention de l'actif ou du groupe d'actifs similaires, à l'exclusion des paiements d'intérêts et de dividendes de l'instrument ; la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus de la détention des actifs ; le montant qui pourrait être réalisé en vendant les actifs à la date de l'état de la situation financière ; et le montant attendu de l'exercice de tout droit à une garantie détenue sur ces actifs.

Pour les instruments de capitaux propres des parties liées initialement évalués au coût, la Fondation réduit la valeur comptable de l'actif (ou du groupe d'actifs) au montant qui pourrait être réalisé en vendant les actifs à la date de l'état de la situation financière.

Toute dépréciation, qui n'est pas considérée comme temporaire, est incluse dans l'excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice en cours.

La Fondation reprend les pertes de valeur sur les actifs financiers lorsqu'il y a une diminution de la perte de valeur et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

3. Débiteurs

	2025	*2024*
Contributions à recevoir	**20 030**	166 525
Taxes de vente à recevoir	**150 276**	108 146
Montant à recevoir de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas	**25 728**	34 132
	196 034	308 803

Le montant à recevoir de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas est assujetti aux conditions commerciales normales.

4. Placements

	2025 Juste valeur	***2025 Coût***
Évalués à la juste valeur		
Fonds à revenu fixe	**4 844 406**	**5 117 431**
Fonds d'actions canadiennes	**5 681 706**	**4 256 178**
Fonds de couverture canadien	**1 422 840**	**1 023 959**
Fonds d'actions étrangères	**2 061 359**	**2 094 653**
	14 010 311	**12 492 221**

4. Placements *(suite)*

	2024 Juste valeur	*2024 Coût*
Évalués à la juste valeur		
Fonds à revenu fixe	4 074 479	4 532 748
Fonds d'actions canadiennes	5 092 933	3 820 318
Fonds de couverture canadien	1 611 293	1 260 621
Fonds d'actions étrangères	1 807 355	1 961 966
	12 586 060	11 575 653

Les investissements incluent un montant réservé aux contributions reportées de 1 847 326 $ (1 697 471 $ en 2024) et un montant affecté au fonds de dotation de 5 744 299 $ (5 218 898 $ en 2024).

5. Créditeurs et charges à payer

	2025	*2024*
Créditeurs	**254 203**	192 597
Salaires et charges sociales	**191 953**	150 489
	446 156	343 086

6. Apports reportés

Les apports reportés sont des apports non utilisés et grevés d'une affectation externe à des projets spéciaux. La comptabilisation de ces montants à titre de produits est reportée aux périodes où les dépenses en question sont engagées. Les variations du solde d'apports reportés se présentent comme suit :

	2025	*2024*
Solde à l'ouverture de l'exercice	**1 697 471**	948 417
Montants redistribués et comptabilisés comme produits	**(794 887)**	(357 179)
Montants relatifs aux exercices futurs	**944 742**	1 106 233
Solde à la clôture de l'exercice	**1 847 326**	1 697 471

7. Affectations internes et distributions

Le Conseil de la Fondation a approuvé des affectations internes pour compenser une diminution potentielle des produits financiers. En conséquence, 181 478 $ (358 553 $ en 2024) ont été transférés de l'actif net grevé d'une affectation interne en compensation de la réduction de valeur des placements à l'actif net non affecté. Le montant à affecter chaque année correspond à la moyenne mobile sur trois ans de la valeur marchande du total du portefeuille des dotations au 31 décembre, multipliée par le rendement moyen, moins l'indice des prix à la consommation au 31 décembre et la distribution de produits de 5 %.

Le conseil de la Fondation a approuvé les affectations internes conformément à son objectif de distribution. Le montant à distribuer chaque année correspond à 5 % de la valeur de marché moyenne des huit derniers trimestres. La Fondation ne peut utiliser les montants grevés d'une affectation interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil. Le montant des distributions est de 590 000 $ (631 000 $ en 2024) dont 243 000 $ ont été distribués à partir du fonds de dotation et 83 496 $ ont été transférés du fonds de dotation et des fonds affectés d'origine interne à des projets spéciaux en santé mentale vers le fonds non affecté.

8. Gain de placements nets

	2025	*2024*
Dividendes	**853 531**	404 471
Produit d'intérêts	**11 544**	12 361
Coûts de transaction	**(123 705)**	(110 060)
Variation nette de la juste valeur des placements	**507 735**	921 507
Gain sur la vente de placements	**167 712**	109 634
	1 416 817	1 337 913

9. Distribution de dons

	2025	*2024*
Institut universitaire en santé mentale Douglas		
Financement de projets provenant de dons affectés	**555 738**	203 967
Centre de recherche Douglas		
Financement de projets provenant de dons affectés	**2 878 959**	1 991 453
Financement opérationnel	**1 300 000**	1 300 000
	4 178 959	3 291 453
	4 734 697	3 495 420

10. Impôt sur le revenu

La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (la « Loi »). À ce titre, elle est exonérée d'impôt et a le droit de remettre des reçus de dons aux fins fiscales. Afin de préserver son statut d'organisme de bienfaisance en vertu de la Loi, la Fondation doit respecter certaines exigences prescrites par cette dernière. La direction est d'avis que ces exigences ont été respectées.

11. Dons en nature

Les produits tirés des apports, des dons en nature et en actions s'établissent comme suit :

	2025	*2024*
Dons en actions	**141 064**	65 783

12. Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, la Fondation détient un certain nombre d'instruments financiers. À moins d'indication contraire, la direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas la Fondation à un risque important d'intérêt, de change, de crédit, d'illiquidité ou de prix autre.

Risque de crédit

La Fondation est exposée au risque de crédit lié à son placement dans des fonds à revenu fixe, car les émetteurs pourraient être incapables d'honorer leurs obligations lorsqu'elles deviennent exigibles. Il y a concentration du risque de crédit quand une part importante du portefeuille est investie dans des titres de capitaux propres qui ont des caractéristiques similaires ou qui sont soumis à des conditions similaires sur le plan économique et politique, entre autres. La direction est d'avis que sa stratégie de diversification est adéquate pour protéger les actifs nets de la Fondation contre les risques de crédit importants.

12. Instruments financiers *(suite)*

Risque de change

La Fondation est exposée au risque de change sur une partie de ses placements. Les fonds d'actions étrangères et certains fonds d'actions canadiens sont exposés au risque de change compte tenu des placements sous-jacents détenus. La Fondation gère ce risque en faisant appel à des gestionnaires de fonds qui surveillent le niveau de placements en devises.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des placements portant intérêt de la Fondation varie en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt survient lorsque la Fondation investit dans des instruments financiers portant intérêt. La Fondation investit dans des parts de fonds, et ces fonds investissent à leur tour dans des portefeuilles d'obligations diversifiés. Bien que les placements sous-jacents de la Fondation soient exposés au risque de taux d'intérêt, le risque pour la Fondation est indirect par nature et n'est pas directement géré par la Fondation.

Les autres actifs et passifs sont de nature à court terme et ne portent pas intérêt.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre s'entend du risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces fluctuations soient attribuables à des facteurs propres à l'instrument financier lui-même ou à son émetteur ou à des facteurs qui touchent tous les instruments financiers similaires négociés sur un marché.

La Fondation gère le risque de prix en distribuant les actifs selon différents critères, à savoir le nombre et le type de placements, la région, le secteur, la taille des émetteurs, etc.

La Fondation investit dans des parts de fonds activement gérés, qui sont exposés au risque découlant des fluctuations de prix. Une hausse ou une baisse de 10 % du cours des titres entraînerait une variation d'environ 774 300 $ (690 029 $ en 2024) de la valeur des titres de la Fondation, en supposant que toutes les autres variables demeurent les mêmes. Les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats attendus.

13. Opérations entre apparentés

L'Institut universitaire en santé mentale Douglas et le Centre de recherche Douglas ont des intérêts économiques dans la Fondation de par la mission de cette dernière, qui consiste à recueillir, à investir et à distribuer des ressources financières pour leurs comptes.

Au cours de l'exercice, la Fondation a versé 555 738 $ (203 967 $ en 2024) des dons reçus à l'Institut universitaire en santé mentale Douglas.

La Fondation a également versé pendant l'exercice 4 178 569 $ (3 291 453 $ en 2024) des dons reçus au Centre de recherche Douglas.

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice en cours.